

Genre du véhicule		Marque de fabrique		Type		*)		Modèle année	Bordereau-type N°
Camion (châssis)		BERLIET		GLC 8 M 2 R				1962	3'849
Caractéristiques "GLC" de ch.côté sur capot.-"GLC 8 M 2 R"=préfixe No châssis + sur plaquette constructeur à droite s.auvent.-A partir No ch. C A H 1 Carburant mazout/diesel									
Nombre de cylindres 5									
Constructeur du châssis		Automobiles M.BERLIET, Venissieux (F)							
N° du châssis frappé		à droite à l'avant en haut sur longeron + sur plaquette du constructeur							
N° du moteur frappé		à droite sur carter sur flanche entraînement pompe injection + s.plaquette							
Type du moteur MDU .. M ou M 520 - MAGIC - en ligne, vertical, à polycarburant, système M									
Position du mot. avant		Frein-moteur sur échappement à commande mécanique ou pneumatique							
Cylindrée 7'917 cm³		Frein de remorque à air comprimé, 2 conduites						Dimensions ext. en mm*	
Temps 4		Transmission mécanique *) Treuil/Cabest.						Longueur	
Refroidissement eau		Nombre vit. avant 2 x 5 = 10		Crochet rem. selon demande		Largeur 2'300			
Entraînement arrière		Vitesse en 1" 6		Voie avant 1'730		Hauteur 2'440			
Nombre d'axes 2		Vitesse en prise dir. 75		Voie arrière 1'950		Empattement			
Nombre de pneus 6		Bloquage différentiel		Diam. de braq. *)		Porte à faux arr.			
Frein à pied		à air comprimé, 1 circuit, à expansion interne, sur toutes les roues							**
2ème frein		mécanique, à expansion interne, à cliquet, sur les roues arrière							**
Poids		avant		arr.		total		Pneumat.	
A vide						*)		Dimension 10,00-20 10,00-20	
Charge utile		selon carrosserie		Charge pneu		2'900 2'900		Longueur	
Total		4'500 10'000		14'500		16 Ply		Largeur	
Gar. de fabr.		4'250 11'700		14'500 → 16'000		jumelés		Hauteur	
Poids max. garanti pr. train routier		26'000 +)		Nombre de portes 2 (cabine)		Porte à faux arr.			
Direction: position		à gauche - s.demande assistée		Marque du moteur BERLIET		C.V. frein 150 DIN			
Alésage		120		Course 140		C.V. impôts 40,32			
Forme de la carrosserie		cabine normale fermée							
Nombre de places: total		3		(avant milieu arr.)		Places debout			
Siège arrière		Side-car							

Importateur : H. Ruchet - J. Binggeli - J. Muhlebach, Genève

++)

Phares: marque	2/ CIBIE ou autres	Indic. de direction	6/ clignoteurs avec lampe-témoin AV = combinés avec feux pos. (blanc) latéraux sur garde-boue avant (rouge) AR = au-dessus feux AR et stop (rouge)
Feux de croisement	2/ Bilux asymétriques		
Feux de position	2/ séparés		
Phare brouillard		Essuie-glace	2/ électriques
Feux arrières	2/ combinés avec feux stop	Avertisseur	1/ électrique (1-ton) + 1 pneumatique
Réfecteurs	2/ séparés	Rétroviseur	2/ extérieur cabine
Feu stop	2/ combinés avec feux AR	Indicateur de vitesse	km/h + compte-tours
Eclairage N° de contrôle	à gauche, séparé	Parties dangereuses	
Phare marche arrière			
Equipement électr.	24 Volts (4x6 V)		
Mesure du bruit	85. bB à 2'100 t/min		

Observations et exceptions

- *) Modèles :
- | | <u>empattement</u> | <u>∅ braquage</u> | <u>poids à vide</u> | <u>paroi AR cab./
essieu AR</u> |
|--------------------|--------------------|-------------------|---------------------|-------------------------------------|
| GLC 8 M 2 R normal | 3'700 mm | 15,00 m | 5'000 kg | 2'480 mm |
| long | 4'140 | 16,00 | 5'050 | 2'920 |
| extra long | 5'140 | 17,50 | 5'100 | 3'920 |
- Largeur : Est diminuée 2,30 m par l'importateur.
Pont arrière à double démultiplication : 2 x 5 = 10 vitesses.
- **) Freins : Frein de service : Les vhc. immatriculés à partir du 1.1.64 devront être équipés d'un frein à 2 circuits (ACF 21.10.60 art. 16 chiff. 1 et art. 26. chiff. 4).
3e frein : Indépendant, à air comprimé, soupape commandée à main, s. les roues AR.
- +) Poids remorquable garanti : 8'500 kg. - Poids remorquable admis : 8'500 kg.
- ++) Equipement : Est complété ou modifié lors du montage de la carrosserie, doit être contrôlé par l'expert cantonal lors de l'immatriculation.
Feux de position : Ceux d'origine admis comme feux de gabarit.

Lieu et date de l'expertise-type Genève, 26 et 27.4.62

La Commission d'expertise-type

Genre du véhicule		Marque de fabrique		Type		*)		Modèle année		Bordereau-type N°					
Camion (châssis)		BERLIET		GLC 8 M 2 R				1962		3 8 4 9					
Caractéristiques "GLC" de ch.côté sur capot.-"GLC 8 M 2 R"=préfixe No châssis + sur plaque constructeur à droite s.auvent.-A partir No ch. C A H 1 Carburant mazout/diesel Nombre de cylindres 5															
Constructeur du châssis Automobiles M.BERLIET, Venissieux (F)															
N° du châssis frappé à droite à l'avant en haut sur longeron + sur plaque du constructeur															
N° du moteur frappé à droite sur carter sur flanche entraînement pompe injection + s.plaque															
Type du moteur MDU .. M ou H 520 - MAGIC - en ligne, vertical, à polycarburant, système M															
Position du mot. avant Frein-moteur sur échappement à commande mécanique ou pneumatique															
Cylindrée		7'917 cm³		Frein de remorque à air comprimé, 2 conduites				Dimensions ext. en mm*							
Temps		4		Transmission mécanique *) Treuil/Cabest.				Longueur							
Refroidissement eau		Nombre vit. avant 2 x 5 = 10		Crochet rem.selon demande				Largeur 2'300							
Entraînement		arrière		Vitesse en 1" 6		Voie avant 1'730		Hauteur 2'440							
Nombre d'axes		2		Vitesse en prise dir. 75		Voie arrière 1'950		Empattement							
Nombre de pneus		6		Bloquage différentiel		Diam. de braq. *)		Porte à faux arr.							
Frein à pied à air comprimé, 1 circuit, à expansion interne, sur toutes les roues **)															
2ème frein mécanique, à expansion interne, à cliquet, sur les roues arrière **)															
Poids		avant		arr.		total		Pneumat.		avant		arr.		Dimensions Int. en mm	
A vide						*)		Dimension		10,00-20		10,00-20		Longueur	
Charge utile		selon carrosserie						Charge pneu		2'900		2'900		Largeur	
Total		4'500		10'000		14'500				16 Ply				Hauteur	
Gar. de fabr.		4'250*		11'700		14'500 → 16'000						jumelés		Haut. ridelles	
Poids max. garanti pr. train routier		23'000*		+) 26'000				Nombre de portes 2 (cabine)						Porte à faux arr.	
Direction: position		à gauche - s.demande assistée						Marque du moteur BERLIET		C.V. frein 150 DIN					
Alésage		120						Course 140		C.V. impôts 40,32					
Forme de la carrosserie		cabine normale fermée													
Nombre de places: total		3		(avant milieu arr.)						Places debout					
Siège arrière								Side-car							

Importateur : H. Ruchet - J. Binggeli - J. Muhlebach, Genève

137/465

++)

Phares: marque	2/ CIBIE ou autres	Indic. de direction	6/ clignoteurs avec lampe-témoin
Feux de croisement	2/ Bilux asymétriques	AV = combinés avec feux pos.	(blanc)
Feux de position	2/ séparés	latéraux sur garde-boue avant	(rouge)
Phare brouillard		AR = au-dessus feux AR et stop	(rouge)
Feux arrières	2/ combinés avec feux stop	Essuie-glace	2/ électriques
Réfecteurs	2/ séparés	Avertisseur	1/ électrique (1-ton) + 1 pneumatique
Feu stop	2/ combinés avec feux AR	Rétroviseur	2/ extérieur cabine
Eclairage N° de contrôle	à gauche, séparé	Indicateur de vitesse	km/h + compte-tours
Phare marche arrière		Parties dangereuses	
Equipement électr.	24 Volts (4x6 V)		
Mesure du bruit	85 bB à 2'100 t/min		

Observations et exceptions

- *) Modèles :
- | | <u>empattement</u> | <u>Ø braquage</u> | <u>pois à vide</u> | <u>paroi AR cab./
essieu AR</u> |
|--------------------|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------------------------|
| GLC 8 M 2 R normal | 3'700 mm | 15,00 m | 5'000 kg | 2'480 mm |
| long | 4'140 | 16,00 | 5'050 | 2'920 |
| extra long | 5'140 | 17,50 | 5'100 | 3'920 |
- Largeur : Est diminuée 2,30 m par l'importateur.
- Pont arrière à double démultiplication : 2 x 5 = 10 vitesses.
- **) Freins : Frein de service : Les vhc. immatriculés à partir du 1.1.64 devront être équipés d'un frein à 2 circuits (ACF 21.10.60 art. 16 chiff. 1 et art. 26. chiff. 4).
3e frein : Indépendant, à air comprimé, soupape commandée à main, s. les roues AR.
- +) Poids remorquable garanti : 8'500 kg. - Poids remorquable admis : 8'500 kg.
- ++) Equipement : Est complété ou modifié lors du montage de la carrosserie, doit être contrôlé par l'expert cantonal lors de l'immatriculation.
Feux de position : Ceux d'origine admis comme feux de gabarit.

Lieu et date de l'expertise-type Genève, 26 et 27.4.62

La Commission d'expertise-type